



Reflection des murs dand une copropriété

Par **Arch**, le **05/07/2012** à **10:52**

Bonjour,

Alors voici notre cas, nous sommes une copropriété de 16 foyers.

Récemment nous avons voulu repeindre nos commun nous avons fait venir 3 entreprises, artisans peintre, afin qu'ils nous fassent un devis.

Nous en avons donc choisie un qui à commencer les travaux à savoir décollé l'ancien papier peint. Celui-ci après avoir décoller les 5 étages, nous annonce qu'il ne va pouvoir continuer car il y a de la colle au mur et qu'il doit soit poncer, soit mettre de la toile de verre pour pouvoir peindre dessus, chose qu'il n'as pas prévu dans le devis d'origine que nous avons signé. Il nous a donc refais un devis supplémentaire.

Ma question : est ce normal ? la faute ne lui incombe pas ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Cordialement,

Par **cosant**, le **15/07/2012** à **14:04**

Que prévoyait le devis ?

Par **Arch**, le **19/07/2012** à **17:52**

Bonjour,

Le devis prévoyait, décollage de l'ancien papier et peinture des murs.

Par **cosant**, le **20/07/2012** à **07:47**

Il n'est pas sérieux, en général on peintre digne de ce nom a toujours une opération de ponçage, voir de l'enduit ou autre surtout pour une mise en peinture, son devis n'est pas précis.

moi je ne le paierai pas et lui demanderais par écrit de finir le travail qu'il a commencé ou de renoncer sans être payé. Vous a-t-il adressé une facture suite à l'abandon du navire ? Il a essayé de vous avoir, il vaudrait mieux en finir avec lui, je crains que vous ne soyez jamais satisfait. Demandez à votre syndic d'agir si vous avez un syndic?

Par **Arch**, le **20/07/2012** à **11:17**

Merci pour votre réponse.

Nous lui avons déjà versé un acompte, donc non pas encore de facture.
Oui nous avons un syndic, qui est aussi huissier d'ailleurs, mais bon pas très compétent puisque nous sommes obligé de gérer nous même...
Le peintre dit qu'il ne pouvait pas anticiper ce genre de problèmes...

Par **cosant**, le **20/07/2012** à **13:18**

Si l'acompte versé n'est pas supérieur au travail déjà réalisé proposez lui d'en rester là et faites faire un devis par un autre artisan, ou encore qu'il vous rembourse votre acompte puisqu'il refuse de finir le travail. Mais le syndic devrait pouvoir vous conseiller et vous soutenir plus justement et plus fermement devant cet artisan qui devrait changer de métier. Il faut mieux ne pas aller en justice pour ce genre de problèmes (trop coûteux).
Bon courage, cela n'est jamais simple de régler ce genre de problème.

Par **Arch**, le **21/07/2012** à **15:30**

Merci beaucoup pour vos réponses et votre soutien.

J'avais pensé à cette solutions.

Bonne continuation.